

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : anne-laurie-langlois-gmail-com

<https://www.cadre21.org/membres/d14d95953020ed186f060b2e>

Date d'obtention : 2026-01-27 18:08:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Nous sommes (intervenants), acteurs premiers dans une telle situation. Le but est de limiter la propagation des images ou vidéos, ne pas nuire au processus judiciaire mais surtout d'accompagner simplement, de manière uniforme et encadrée, en environ 4 jours, la ou les victimes. Cela augmentera également un sentiment de sécurité chez la ou les jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

C'est une manière de mieux expliquer aux jeunes, clairement, quelles sont les étapes à suivre, en augmentant leur sentiment de sécurité et leur offrant un accompagnement complet.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais demander à voir les photos ou vidéos, ne jamais renforcer le ressentiment. Il faut s'attarder aux conséquences négatives que les répercussions auront sur la personne, s'assurer de confisquer les téléphones le plus rapidement possible, mettre au courant un agent de la police, puis faire en sorte que tout le monde ayant reçu ces images n'aient plus accès à leur appareil, pour limiter la propagation.